

Nombre de conseillers :

En exercice 18

Présents 13

Votants 15

N° D016_2026 Tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-six, le dix février,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno GILLET

Date de la convocation du conseil municipal : le 03 février 2026

A été nommé secrétaire de séance : Benoît COLIN

Présents (13) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, BURNET Stéphanie, COLIN Benoît, DUCRET Marie-Claire, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, MARTIGNIERE Franck, PAUTHIER Marie-Françoise, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, TRINCAT Christophe, WIART Florine.

Absent (2) : CHEVALLAY Patrice, VEZIN Pascale

Excusés (3) : GRIVEL Mélanie donne pouvoir à REBUT Sandra, VIOLLAZ Emilie, WAGNER Jean-Pierre donne pouvoir à PAUTHIER Marie-Françoise,

Votants (15)

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

Filière / secteur	Cadre d'emploi	Grade	Envoyé en préfecture le 16/02/2026 Reçu en préfecture le 16/02/2026 Publié le 16/02/2026 ID : 074-217402494-20260210-D016_2026-DE			
			Cat	Emploi budgétaire	Poste pourvu	Effectifs vacants
Filière administrative	Attaché territorial	Attaché				
	Rédacteur	Rédacteur principal de 2e classe	B	1	1	0
	Rédacteur	Rédacteur	B	2	1	1
	Adjoint administratif	Adjoint administratif ppl 1e classe	C	1	1	0
	Adjoint administratif	Adjoint administratif	C	3	3	0
Filière technique	Adjoint technique	Adjoint technique ppl 2e cl	C	2	1	1
	Adjoint technique	Adjoint technique	C	15	13	2
Filière sociale	ATSEM	ATSEM ppl 2e cl	C	1	1	0
TOTAL				26	22	4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire

Bruno GILLET

